

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatorze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 JUIN 2024

PRESENTS

| | |
|------------------------------|--|
| AIGREMONT | Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE |
| CHAMBOURCY | Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT |
| LE PECQ | Laure HERBERT, DELEGUEE SUPPLEANTE |
| MAREIL-MARLY | Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT |
| MARLY-LE-ROI | Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE |

ABSENTS EXCUSES

| | |
|------------------------------|---|
| AIGREMONT | Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE |
| CHAMBOURCY | Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE |
| LE PECQ | David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT |
| LE VESINET | Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT |
| MAREIL-MARLY | Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE |
| MARLY-LE-ROI | Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE |

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

| | | |
|---------------------------------------|---|---|
| Nombre de communes | : | 7 |
| QUORUM | : | 8 |
| Délégués présents | : | 9 |
| Pouvoirs | : | / |
| Délégués comptant pour le vote | : | 7 pour le compte administratif (1 abstention) 8 pour les autres délibérations (1 abstention) |

RÉUNION DU 20 JUIN 2024

Madame SADOUN, représentant la commune d'Aigremont, est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 12 mars et 2 avril 2024
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Dôme
- Modification de la grille tarifaire des activités du Dôme
- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023
- Décision budgétaire modificative n°1
- Fixation du mode de gestion et des durées d'amortissement des biens en M57
- Modification du tableau des effectifs
- Travaux de remplacement des filtres de traitement d'eau des bassins couverts du Dôme – approbation de la procédure et autorisation de signature du marché
- Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'Etat Civil 2025-2029
- Don de 5 contremarques - Fête annuelle de la ville du Pecq
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 11 OCTOBRE 2023

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), le procès-verbal du comité du 11 octobre 2023.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2024-06

***OBJET** : Marché PIS24F – Prestations de sécurité au Dôme durant l'été 2024*

Il a été décidé de confier la prestation de sécurité du Dôme en période estivale 2024 à la société T2S sécurité privée, sise 1 square Augustin Pajou 92260 Fontenay-aux-Roses.

Missions facturées au réel constaté, en application des prix unitaires du devis, dans la limite d'un montant minimum de 0 euro HT et d'un montant maximum de 30 000 euros HT, soit 36 000 euros TTC.

Durée courant du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre 2024.

Décision n°2024-07

***OBJET** : Don de contremarques au profit des écoles élémentaires et maternelles*

Il a été décidé de délivrer gratuitement :

- cinq contremarques d'entrée piscine à l'école maternelle Jean-Moulin,
- cinq contremarques d'entrée piscine à l'école élémentaire Frédéric Passy,
- cinq contremarques d'entrée piscine à l'école élémentaire Normandie Niémen,
- cinq contremarques d'entrée piscine à l'école élémentaire Champ des Oiseaux,

dans le cadre de l'organisation de leurs tombolas prévues au mois de juin 2024.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2024-08

***OBJET** : Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – Avenant 4*

Il a été décidé de signer l'avenant 4 à la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux ayant pris effet au 1^{er} janvier 2022, modifiant l'article 5-4 « Modalités

de calcul du remboursement des frais de fonctionnement » de la convention en actualisant certains plafonds de consommation annuels.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU DOME

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

L'accueil du public au Dôme est régi par trois documents :

- *Les conditions générales de vente (CGV)*
- *Le règlement intérieur de l'établissement (RI)*
- *Le plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S.)*

Ces documents sont régulièrement actualisés afin de s'adapter aux différentes activités proposées au sein de l'établissement, aux nouvelles réglementations et à préciser les points qui pourraient générer des confusions pour les usagers.

Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir adopter, telles que présentées en annexe, les modifications et précisions apportées au règlement intérieur. Les points modifiés sont surlignés en jaune dans le document annexe.

Le comité est invité à se prononcer sur ces dispositions.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), la modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Dôme.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES DU DOME

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Deux projets de développement nécessitent de faire évoluer la grille tarifaire :

- *La création d'une offre « préparation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) »,*
- *La création et l'ajout de maillots et de boxers de bain logotés « Dôme » pour adultes et enfants au catalogue de la boutique du Dôme.*

La préparation au BNSSA

La pénurie de surveillants-sauveteurs demeure, la Fédération française de natation estimant à 5 000 le nombre de postes vacants.

Pour faire face à ces difficultés de recrutement, l'établissement souhaiterait, en partenariat avec la Croix Blanche 78, proposer des formations au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), permettant ainsi de former des actifs du territoire dans l'espoir de les voir ensuite évoluer sur nos bassins.

Chaque session proposerait 6 à 18 places disponibles pour un enseignement s'étalant sur 14 semaines, comprenant 35h de formation PSE1 (premiers secours en équipe de niveau 1) et 39h de natation sauvetage.

La vente de maillots et boxers de bain

La boutique « Dôme » a été créée en 2023 avec pour principaux objectifs :

- *D'augmenter les recettes propres du syndicat par la vente de produits additionnels et complémentaires en lien avec les univers exploités ;*
- *D'améliorer la notoriété et la visibilité de l'établissement en développant une gamme d'articles de qualité logotés « Dôme » en adéquation avec le positionnement et l'esprit de l'établissement ;*

Il est proposé d'ajouter la vente de maillots et de boxers de bain logotés « Dôme » pour adultes et enfants, venant parfaire le catalogue existant, tout en répondant à une demande régulière, notamment durant la saison estivale.

Le comité est invité à se prononcer sur ces propositions, ainsi que sur la nouvelle grille tarifaire en annexe.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), la modification de la grille tarifaire des activités du Dôme.

COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine ayant transmis son compte de gestion 2023, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2023 du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP).

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir l'approuver.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), le compte de gestion 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Le rapport du compte administratif 2023 permet de dresser un bilan de l'année passée dans un contexte d'été maussade après les grosses chaleurs de l'été 2022, et de forte inflation sur les coûts de l'énergie.

La présentation simplifiée présente d'abord la section de fonctionnement suivi de la section d'investissement. Elle précise d'abord les dépenses puis les recettes de chaque section. Les chapitres présentés de couleur bleue concernent les écritures budgétaires et en rouge les écritures d'ordres.

Les données chiffrées sont souvent arrondies au k€ supérieur, il est donc fréquent que l'addition des montants détaillés présente un écart avec les sommes arrondies notamment dans les tableaux.

I. Synthèse des réalisations

1) Section de Fonctionnement

| | Budget | Réalisations | Taux de réalisation |
|----------|----------------|----------------|---------------------|
| Dépenses | 5 585 409.30 € | 4 332 645.99 € | 77.6% |
| Recettes | | 5 524 348.00 € | 98.9% |

2) Section d'Investissement

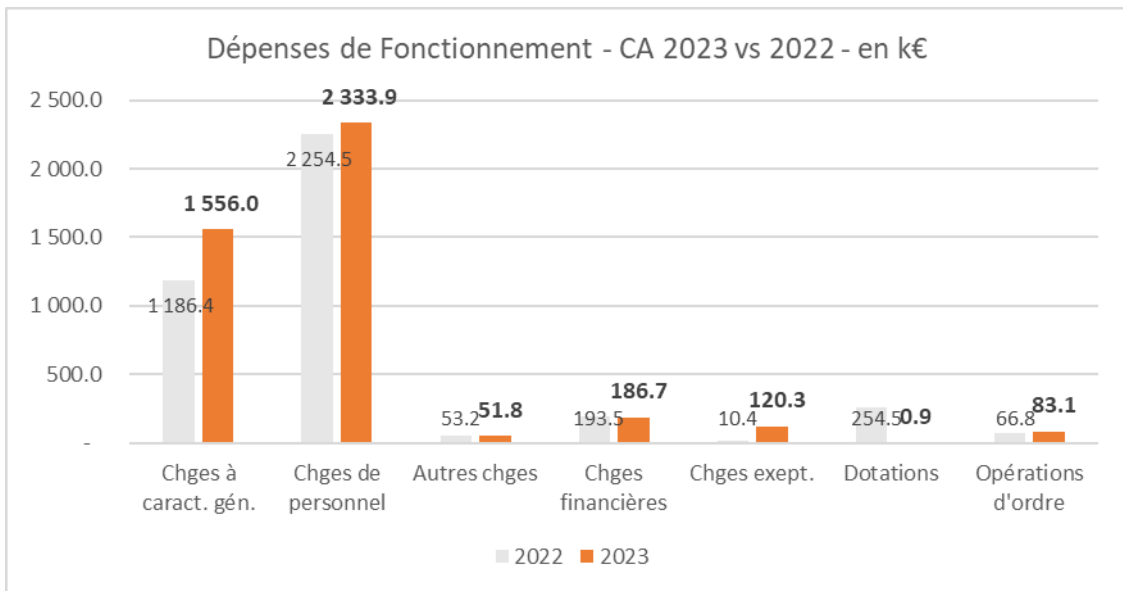
| | Budget | Réalisations | Taux de réalisation |
|----------|----------------|----------------|---------------------|
| Dépenses | 2 615 255.28 € | 2 360 569.13 € | 90.3% |
| Recettes | | 1 599 471.18 € | 61.2% |

II. Section de Fonctionnement

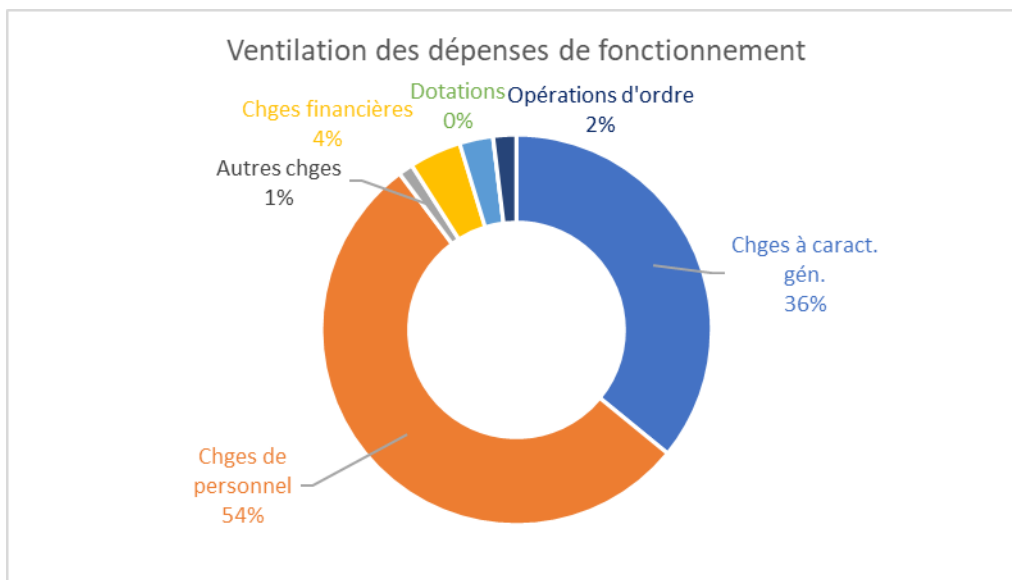
1) Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de gestion courantes sont en hausse de (+7.8 %) vs 2022 soit (+313 k€) pour atteindre 4 333 k€. Cette hausse s'explique par une hausse du coût de l'énergie (+378 k€) malgré une maîtrise des consommations. L'établissement a peu de marges de manœuvre pour compenser par des économies sur d'autres items l'inflation d'un tel poste de dépenses.

Les mesures gouvernementales ont aussi pesé sur la masse salariale (hausse du point d'indice, revue des grilles), l'établissement ayant beaucoup de personnel de catégorie C, et ce malgré d'importantes vacances de poste sur les services Unilys.

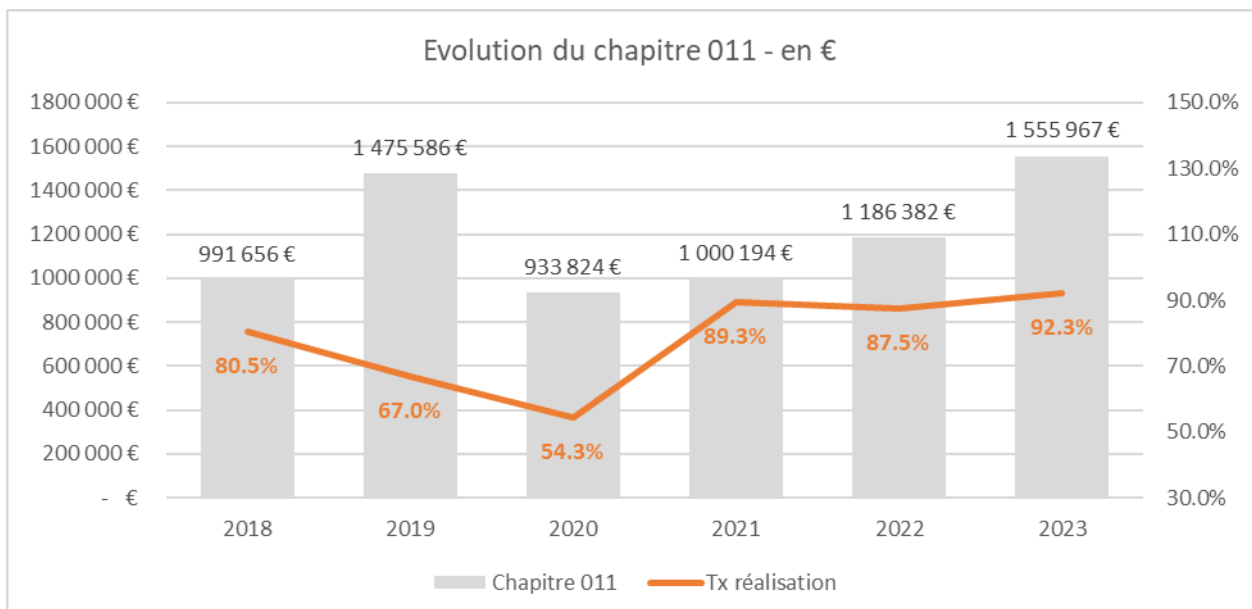


Les charges de personnel pèsent pour 54% du total de la section de fonctionnement (-2 points vs 2022).



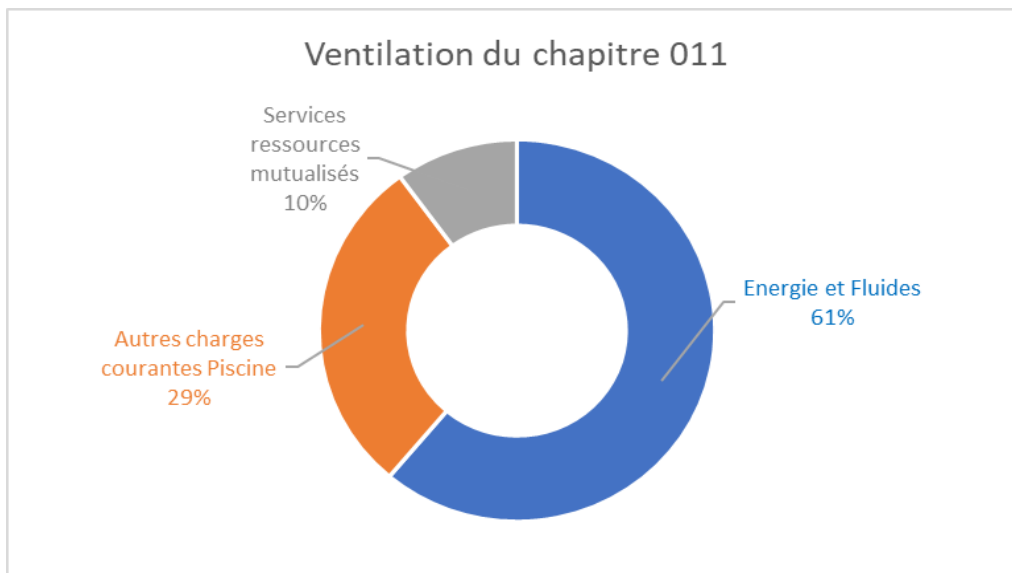
- Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Le taux de réalisation du chapitre est de 92.3 % pour un montant réalisé de 1 556.0 k€, soit en hausse de (+31 %) vs 2022.



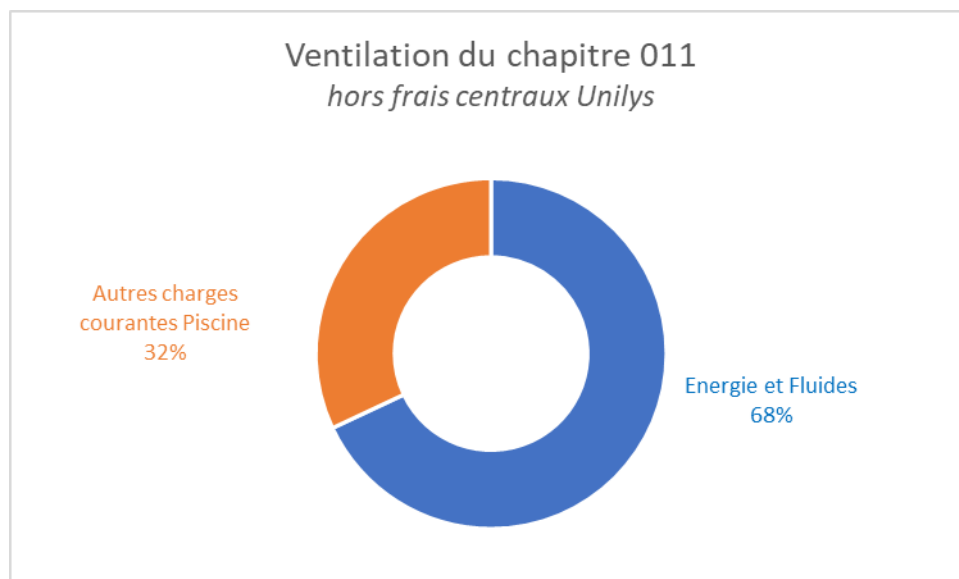
Les années passées, les charges générales ont été impactées par d'importantes dépenses dites exceptionnelles concernant la location et l'installation d'une structure provisoire (de 2017 à 2019) ou la mise en place du système Poséidon (2019). L'année 2023 est marquée par la forte tension sur les prix de l'énergie.

La piscine porte une partie des frais centraux Unilys qui sont ensuite refacturés pour 81% aux autres syndicats. Ils représentent 10% des coûts (-5 points vs 2022). La part des énergies et fluides explose (+13 points vs 2022) malgré des consommations en baisse en volume (-30%).

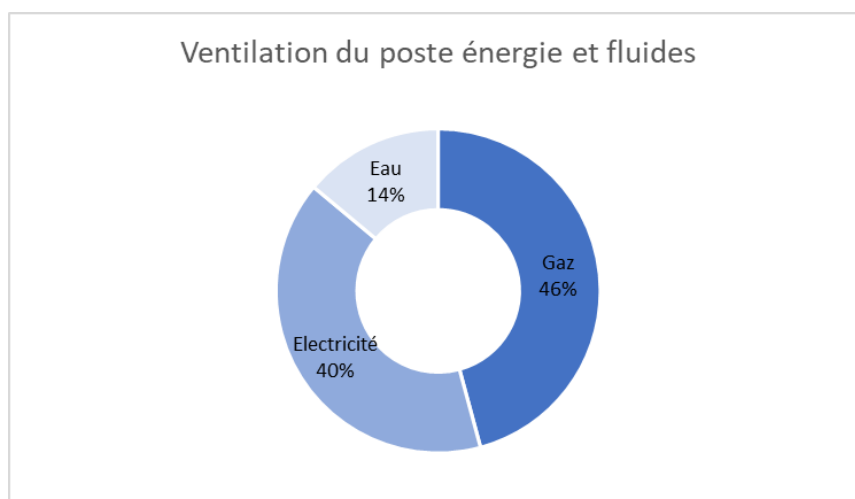


- **Analyse des dépenses de gestion courante hors frais centraux Unilys :**

Les dépenses relatives à l'énergie et aux fluides représentent 68 % du total des charges générales en 2023 (+11 points vs 2022).



Le coût du gaz est celui qui a été le plus impacté par l'inflation (+193% vs 2022), ce qui représente un surcoût de plus de (+360 k€) si on compare à l'année 2018 :



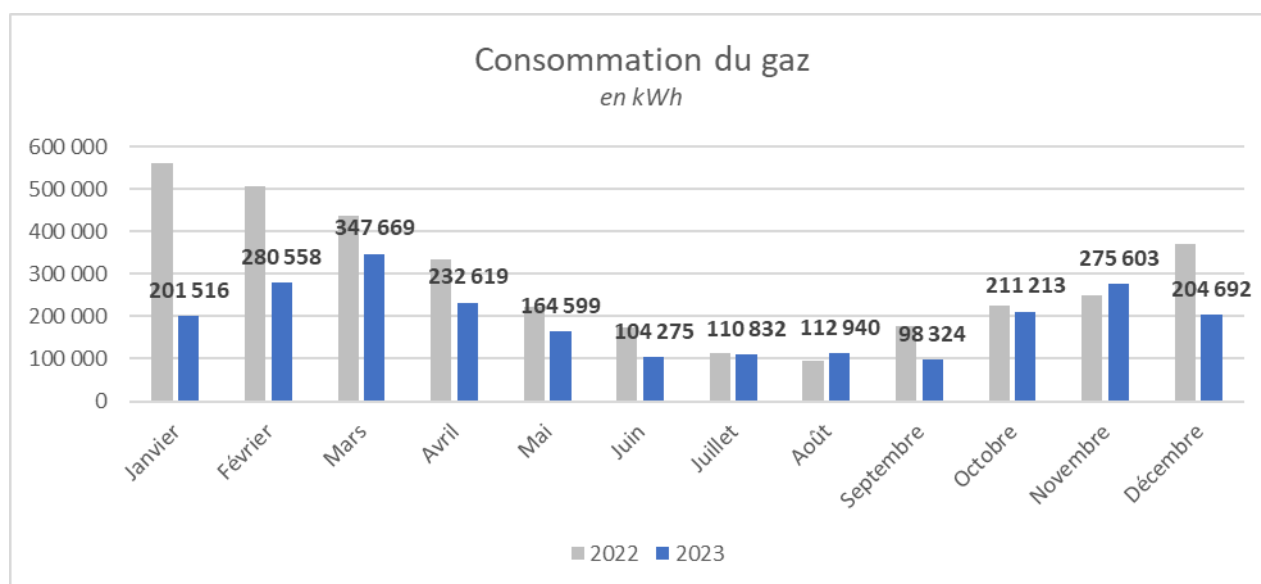
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2023 vs 2022 |
|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|
| Gaz | 67 420 € | 128 933 € | 87 201 € | 157 149 € | 148 860 € | 435 808 € | 193% |
| Electricité | 123 679 € | 183 879 € | 178 702 € | 170 013 € | 277 523 € | 383 293 € | 38% |
| Eau | 83 281 € | 133 953 € | 121 171 € | 90 554 € | 148 575 € | 132 564 € | -11% |
| TOTAL | 274 379 € | 446 765 € | 387 074 € | 417 716 € | 574 959 € | 951 665 € | |
| vs n-1 | -21.7% | 62.8% | -13.4% | 7.9% | 37.6% | 65.5% | |

La fermeture de l'établissement avait permis de faire à la marge des économies sur le gaz et l'eau pendant les 2 années de crise sanitaire.

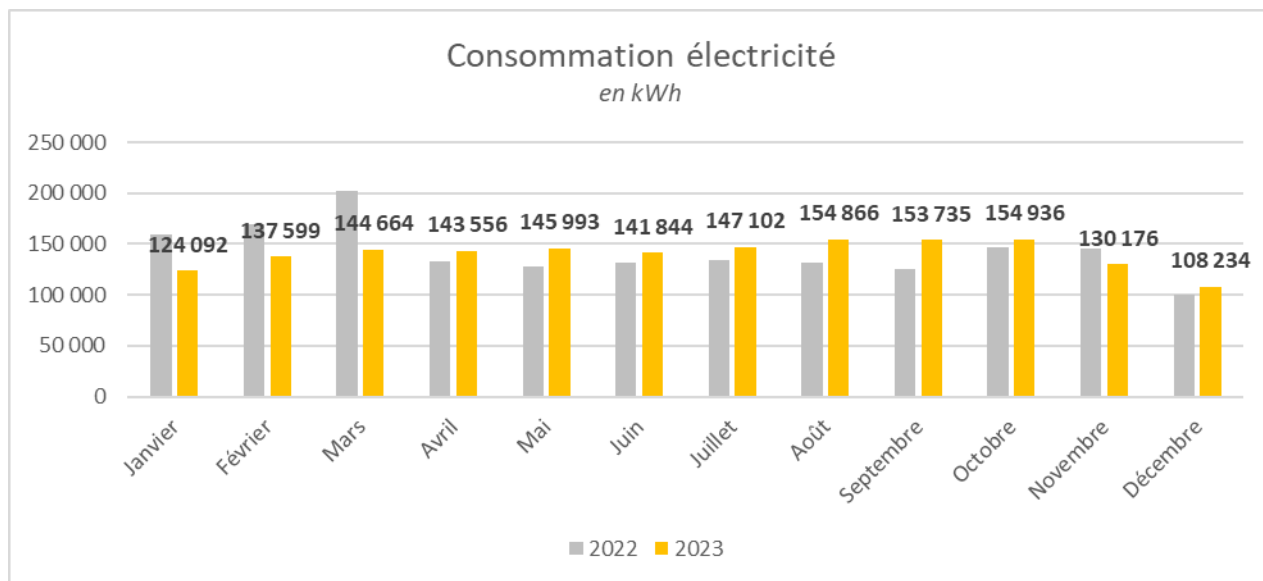
En 2021, l'établissement a expérimenté pour la première fois le bassin extérieur, engendrant des surcoûts importants sur le gaz et l'électricité (surcoût mensuel estimé à +17 k€, tarifs 2021). En 2022, au regard de la forte tension sur le coût des énergies, le bassin extérieur a été fermé dès le mois d'octobre. En 2023, le bassin extérieur n'a été ouvert que pendant la période estivale (Juin-Septembre).

Les dépenses sont en hausse de +65.5 % vs 2022 soit un impact de (+377 k€).

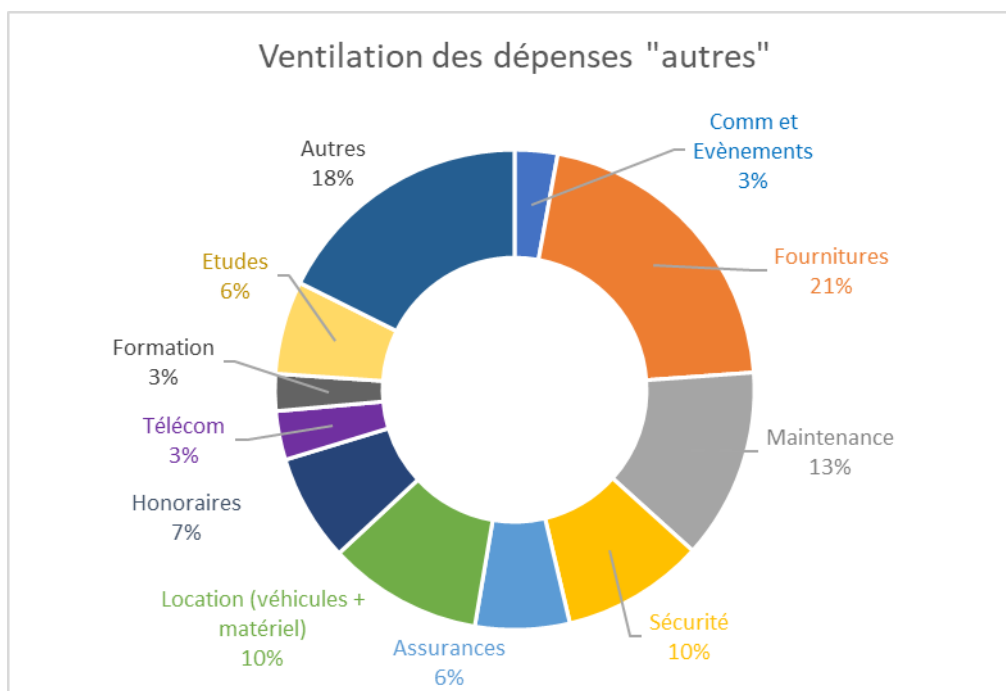
Les consommations en gaz sont en baisse en volume (-32%). Le plan d'économie fait ses preuves dans la capacité de l'établissement à réduire ses consommations. Cela n'a pas empêché une hausse du coût total de (+193%) à cause de l'explosion des prix.



La consommation d'électricité est stable (-1.3%), elle est moins saisonnière que la consommation de gaz et dépend en partie de la fréquentation de l'établissement. Avec la hausse des tarifs, son coût augmente de (+38%) vs 2022 pour atteindre 383 k€.



Le poste de charges dites « autres » représente un ensemble de dépenses hétérogènes nécessaires au service du bon fonctionnement de l'établissement pour un total de 447.6 k€, en hausse de (+2.6 %) vs 2022. Ces dépenses ont été particulièrement contenues et maîtrisées pour absorber l'augmentation sur les énergies.



Les coûts de communication et événementiels sont en forte hausse (+53 %) après des années particulièrement serrées sur ce budget du fait de la crise sanitaire. Une enveloppe de (6 k€) a permis en 2023 de financer le lancement d'un compte Instagram pour plus de visibilité sur les réseaux sociaux. L'établissement a aussi accueilli en mars le GIANT Open, évènement d'envergure nationale pour la natation française.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------|----------|---------|---------|----------|----------|
| Comm et Evènements | 21 076 € | 8 709 € | 7 775 € | 12 602 € | 19 291 € |
| vs n-1 | 0.0% | 4.5% | -10.7% | 62.1% | 53.1% |

Les fournitures représentent un coût total de 91.4 k€, en hausse de (+38 %) vs 2022 :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2023 vs 2022 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|--------------|
| 60624 PRODUITS DE TRAITEMENT | 20 511 € | 16 543 € | 18 169 € | 20 866 € | 27 022 € | 30% |
| 60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN | 14 798 € | 14 903 € | 14 564 € | 18 713 € | 24 173 € | 29% |
| 60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT | 17 394 € | 5 238 € | 4 551 € | 11 705 € | 3 849 € | -67% |
| 60636 VETEMENTS DE TRAVAIL | | 4 175 € | 1 611 € | 2 502 € | 4 965 € | 98% |
| 6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES | 2 278 € | 1 241 € | 1 426 € | 2 198 € | 1 855 € | -16% |
| 6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES | 44 247 € | 41 098 € | 20 225 € | 35 465 € | 64 008 € | 80% |
| Total général | 99 227 € | 83 198 € | 60 546 € | 91 449 € | 125 872 € | 38% |
| <i>vs n-1</i> | 264.0% | -16.2% | -27.2% | 51.0% | 37.6% | |

La hausse s'explique par l'achat de produits à revendre pour la boutique mise en place en juillet 2023 : bonnets de bain, serviettes, maillots et lunettes (+32 k€). Ces objets vendus permettent la perception de recettes nouvelles. Il a fallu en 2023 amorcer le stock.

Pour le reste, il s'agit de l'achat de fournitures et produits de traitement et d'entretien pour respectivement 27 k€ et 24 k€. Les autres fournitures regroupent notamment l'achat de petites fournitures pour la caisse, de la quincaillerie pour l'entretien courant, et du matériel pédagogique dont les achats avaient été en partie gelés pendant la crise sanitaire.

Les coûts de maintenance et autres comptes associés sont en hausse (+17 %) vs 2022 soit +11.2 k€ pour un total de 77.1 k€. Cette hausse s'explique en partie par une intervention exceptionnelle sur une canalisation d'évacuation d'eau au niveau du grand bassin pour (+9.8 k€).

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2023 vs 2022 |
|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| 61521 TERRAINS | 1 548 € | 14 569 € | 7 930 € | 2 986 € | 1 404 € | -53% |
| 615221 BATIMENTS PUBLICS | 11 270 € | 7 998 € | 335 € | 3 000 € | 9 780 € | 226% |
| 61551 MATERIEL ROULANT | 1 752 € | 570 € | 210 € | 507 € | 1 270 € | 151% |
| 61558 AUTRES BIENS MOBILIERS | 54 994 € | 27 251 € | 13 941 € | 3 380 € | 6 149 € | 82% |
| 6156 MAINTENANCE | - € | 48 196 € | 50 551 € | 56 015 € | 58 537 € | 5% |
| Total général | 69 564 € | 98 585 € | 72 968 € | 65 887 € | 77 140 € | 17% |
| <i>vs n-1</i> | 108.3% | 41.7% | -26.0% | -9.7% | 17.1% | |

Ainsi les coûts de maintenance (nature comptable 6156) concernent le coût d'entretien du système Poséidon (18 k€), de la billetterie (10,6 k€), la maintenance des machines de cardio-training et divers coûts liés à la chaufferie pour 12 k€.

Depuis 2021, la tonte des pelouses a été réinternalisée avec l'achat d'une tondeuse, cela permet des économies sur les coûts d'entretien des espaces extérieurs.

Le coût des assurances est en hausse continue à 28.9 k€, proche du niveau de l'inflation :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Assurances | 23 270 € | 24 324 € | 25 838 € | 27 776 € | 28 947 € |
| <i>vs n-1</i> | 0.0% | 4.5% | 6.2% | 7.5% | 4.2% |

Le coût des locations est en baisse (-12.5 %) vs 2022, le plus gros poste de dépense est la location des machines de la salle de sport (23 k€), et la location et maintenance du robot aspirateur pour le bassin (8.7 k€). Les autres locations concernent les 2 véhicules de service auprès de l'UGAP (2,8 k€), les bouteilles d'oxygène (4.0 k€), la location des copieurs (1.2 k€). Des économies ont été faites avec la refonte de la sécurité et des sauvegardes de notre système informatique et la fin de la location d'un serveur auprès d'Elisath, ainsi que l'achat d'autolaveuses en investissement qui n'ont plus besoin d'être louées.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 6135 LOCATIONS MOBILIERES | 28 486 € | 26 600 € | 32 997 € | 45 464 € | 39 773 € |
| <i>vs n-1</i> | 705.8% | -6.6% | 24.0% | 37.8% | -12.5% |

| | 2022 | 2023 |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| AIR LIQUIDE SANTE FRANCE | - € | 3 962.09 € |
| HEXAGONE MANUFACTURE | 8 134.00 € | 8 741.30 € |
| MULTI FORM | 25 837.00 € | 22 795.23 € |
| SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE | 2 510.00 € | 1 205.68 € |
| UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS P | 2 818.00 € | 2 832.60 € |
| Autres prestataires | 6 165.00 € | 236.05 € |
| Total locations | 45 464.00 € | 39 772.95 € |

Les frais d'honoraires sont en hausse (+43.6 %) et restent élevés principalement du fait des frais d'avocat pour le suivi des contentieux à la suite des travaux.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 6226 HONORAIRES | 20 634 € | 41 040 € | 37 920 € | 31 440 € | 43 608 € |
| <i>vs n-1</i> | 17.6% | 98.9% | -7.6% | -17.1% | 38.7% |

En 2021 et début 2022, l'établissement a dû financer des frais exceptionnels en prestations de sécurité afin de pouvoir contrôler les pass sanitaires lors de la réouverture de l'établissement au public. En 2023, le Dôme retrouve une enveloppe proche des années avant crise (25 k€). Il s'agit principalement de la sécurité pendant les fortes affluences de la période estivale.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 6188 AUTRES FRAIS DIVERS | 24 893 € | 27 485 € | 42 300 € | 41 950 € | 25 308 € |
| <i>vs n-1</i> | 191.5% | 10.4% | 53.9% | -0.8% | -39.7% |

Un effort particulier a été fait en 2023 sur la formation des agents avec une enveloppe de (17 k€) avec 2 axes prioritaires : mise en place d'un plan d'hygiène avec les agents techniques et formation commerciale auprès des agents d'accueil. Il s'agit de leviers pour mieux maîtriser nos coûts d'entretien, et renforcer nos recettes.

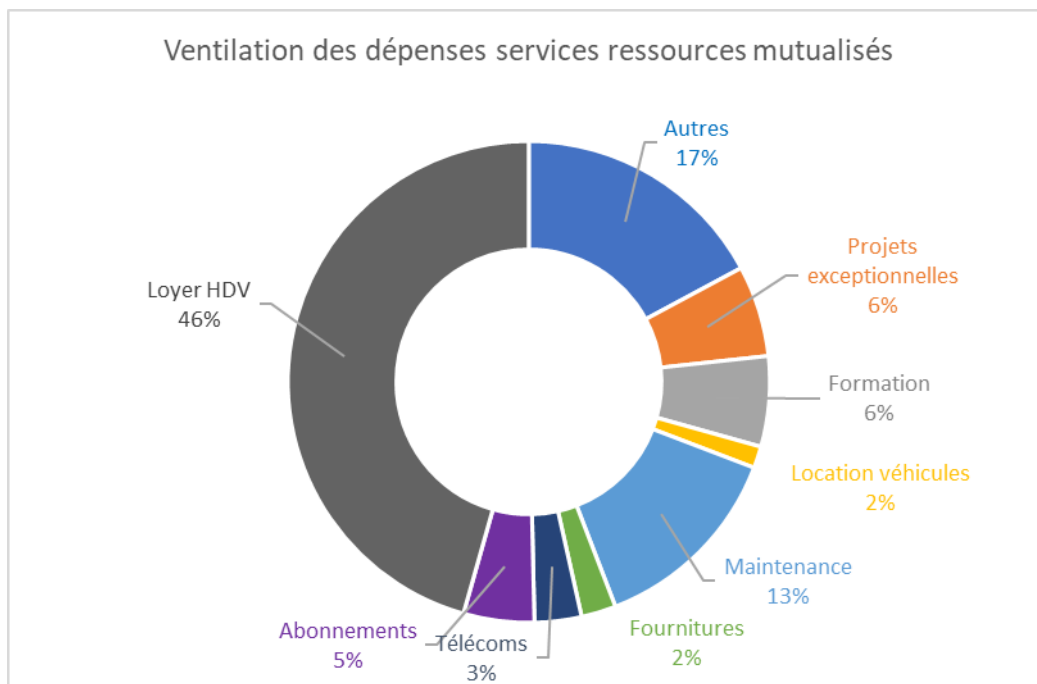
Les frais de télécommunications ont été divisés par deux pour atteindre (7 k€) avec la reprise en gestion par notre prestataire HP3I.

Les coûts dits « autres » sont en hausse de (+2.5 %). Ils regroupent les coûts de confection des paies avec le CIG (11.1 k€), la redevance déchets versée à la CASGBS (5.1 k€) en hausse de (+1.2 k€) vs 2022, l'abonnement à Les Mills pour les entrainements fitness (5.8 k€), les frais d'analyses des eaux (2.0 k€), l'infogérance informatique HP3I (6.0 k€), frais TIPI et cartes bancaires pour la régie de recettes (5.1 k€), paramétrages du logiciel de billetterie Elisath (6.5 k€).

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------|-----------|----------|----------|----------|----------|
| Autres | 145 534 € | 52 123 € | 55 874 € | 77 059 € | 79 018 € |
| <i>vs n-1</i> | 173.1% | -53.3% | 7.2% | 37.9% | 2.5% |

- Analyse des dépenses de gestion courante frais centraux Unilys :

Les frais liés aux services ressources mutualisés sont en baisse de (-10.5%) vs 2022 pour un total de 157 k€ (-18 k€) : formation (-6 k€), frais autres (-15 k€) principalement du fait de l'absence de publication d'annonces (-10 k€) pour le recrutement RH ou les marchés publics.



Le loyer et frais d'affranchissement sont en hausse (+3 %) pour un total de 71 k€.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Loyers HDV | 55 000 € | 73 712 € | 60 559 € | 60 559 € | 63 480 € |
| Frais réels (affranchissement) | 9 240 € | - € | 18 328 € | 8 839 € | 8 000 € |
| <i>vs n-1</i> | -5.5% | 28.9% | 7.0% | -12.0% | 3.0% |

Les coûts de maintenance des logiciels CIRIL Finances et Acquity représentent un coût de 21 k€.

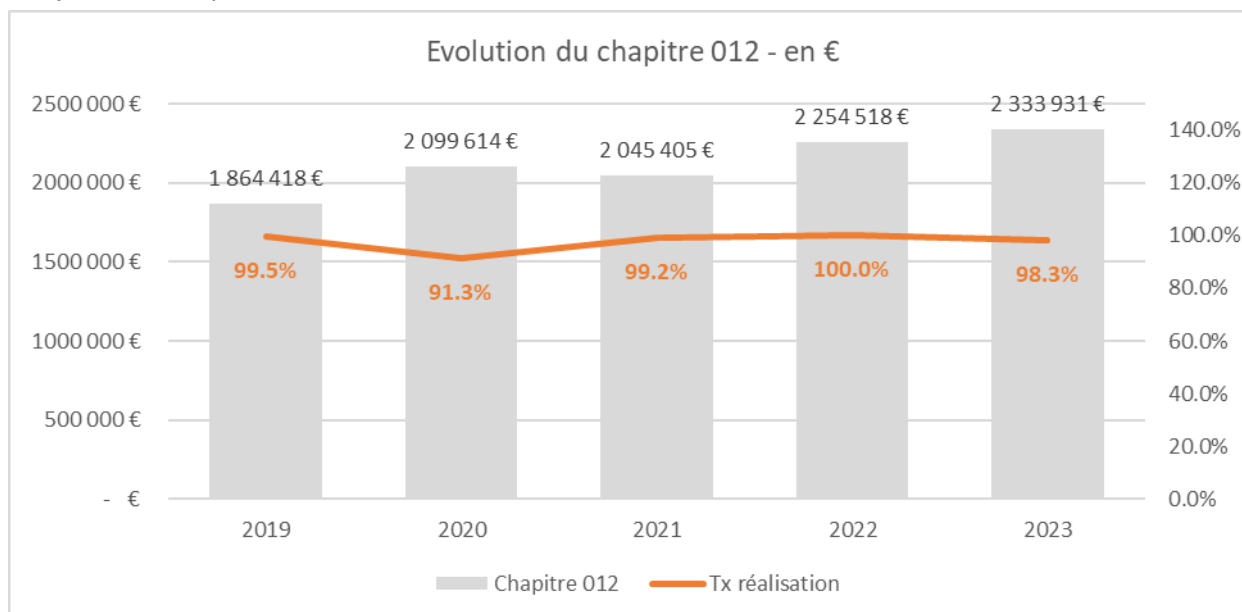
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Maintenance | 19 826 € | 20 500 € | 24 462 € | 25 761 € | 20 922 € |
| <i>vs n-1</i> | 2.7% | 3.4% | 19.3% | 5.3% | -18.8% |

Une dépense exceptionnelle de 10 k€ a été mandatée en 2023 pour la bascule à la M57 au sein du logiciel CIVIL Finance.

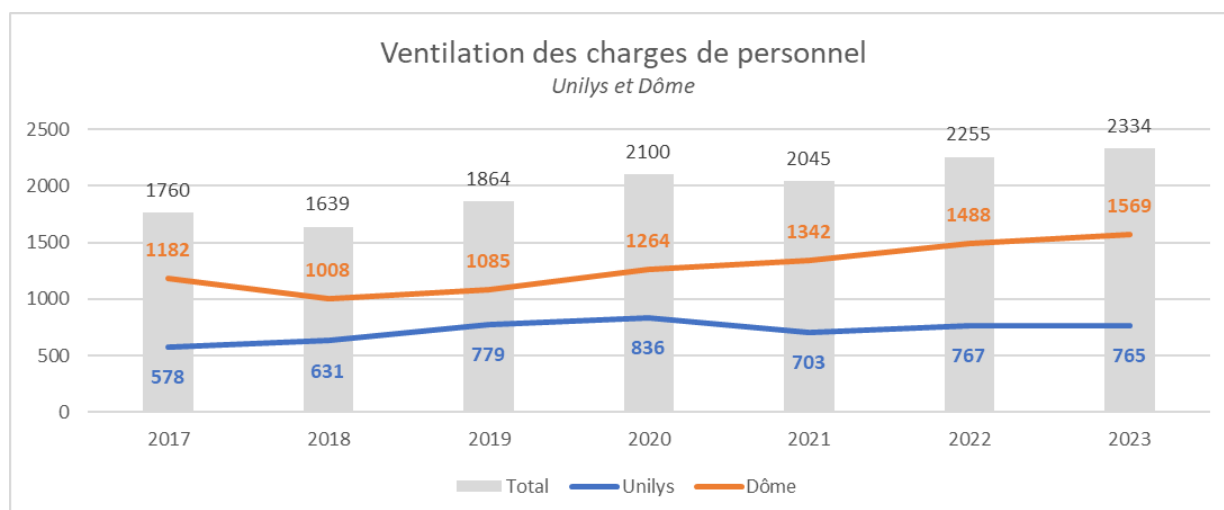
Les frais dits « Autres » pour 27 k€ regroupent notamment le nettoyage des locaux (3.7 k€), des frais de communication (Rapports d'Activité, Cartes de Vœux) pour 3.4 k€, des frais de télécommunication pour 4.9 k€, frais de carburant (1.6 k€), abonnements (7.1 k€).

• Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel sont en hausse (+4%) vs 2022 : impact de la hausse du point d'indice (+3.5%) en année pleine.



Les équipes du Dôme représentent 67% de la masse salariale. Une partie de l'encadrement est compensé par des recettes dans le cadre des conventions pour le poste du Directeur partagé avec le Château Monte Cristo (7 k€).



- Analyse des charges de personnel Dôme :

La masse salariale du Dôme est en hausse de (+5.4%) vs 2023.

Les principaux impacts s'expliquent par l'augmentation du point d'indice et le GVT, le remplacement d'un agent absent toute l'année (temps partiel thérapeutique, congé bonifié, congé longue maladie), et un recours accru à l'intérim.

Deux surveillants de baignade ont été embauchés au printemps à la suite d'un renforcement réglementaire de surveillance du bassin de 50m. Ce surcoût de (+39 k€) est en partie compensé par le départ de la Responsable Administrative et Financière portée par le syndicat Monte Cristo et refacturée à 50% au Dôme qui a engendré une économie de (-36 k€).

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2023 vs 2022 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Encadrement / Accueil | 250 | 279 | 243 | -36 |
| Bassin | 399 | 427 | 466 | 39 |
| Forme | 214 | 236 | 256 | 20 |
| Technique/ Entretien | 368 | 430 | 451 | 21 |
| Longe Maladie | 7 | 37 | 17 | -20 |
| Vacataires | 46 | 36 | 52 | 16 |
| Autres charges | 58 | 43 | 84 | 41 |
| TOTAL | 1342 | 1488 | 1569 | 81 |

La Forme augmente de (+20 k€) : en 2022 de nombreux cours étaient donnés par des stagiaires non rémunérés. En 2023, le personnel rémunéré a augmenté le volume de cours pour compenser leurs départs.

Un agent technique a été absent toute l'année et a dû être remplacé (+21 k€).

Les autres charges sont en forte augmentation (+41 k€) : effet de l'inflation sur les coûts Plurélya et sur l'assurance du personnel, et recours plus important à l'intérim en 2023 pour remplacer les absences de courte durée.

- Analyse des charges de personnel Unilys :

Pour les services ressources mutualisés, la masse salariale est de 765 k€ en légère baisse : poste vacant 6 mois au service Finance pour un agent comptable et poste vacant 4 mois pour la Directrice des Finances (-55 k€). Ces économies sont compensées par l'ouverture d'un poste au service RH (+30 k€) et par l'effet année pleine du recrutement d'un chargé de communication en 2022 (+24 k€).

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2023 vs 2022 |
|---------------------------------|------------|------------|------------|--------------|
| DGS, comm, assistante technique | 223 | 248 | 272 | 24 |
| Finances | 235 | 232 | 177 | -55 |
| Ressources Humaines | 113 | 108 | 138 | 30 |
| Juridique, marchés et assemblés | 132 | 160 | 155 | -5 |
| Refacturations Unilys | 0 | 19 | 23 | 4 |
| TOTAL | 703 | 767 | 765 | -2 |

Retraité des recettes perçues par les autres syndicats (604 k€), le poids des services ressources mutualisés pèse pour 9.3% dans le total des charges de personnel du syndicat.

Les 161 k€ restants à charge représentent l'équivalent de 2 agents catégorie A et 1 agent catégorie B à temps complet.

Depuis 2022, le Dôme finance une quote-part de la Directrice des Services Techniques, une secrétaire d'Assemblée et le chargé d'opération qui sont portés par Valoseine et le SIVOM au sein de la convention de prestation de services non économiques Unilys.

• Chapitre 65 – autres charges

Il s'agit des indemnités d'élus pour 26 k€, de licences Microsoft pour le Dôme pour (5 k€) et de licences Microsoft, accès VPN, cloud et du parapheur électronique pour (18 k€) portés par Unilys et en partie refacturés aux syndicats membres.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Chapitre 065 | 23 878 € | 25 416 € | 40 237 € | 53 195 € | 51 754 € |
| <i>vs n-1</i> | -20.8% | 6.4% | 58.3% | 32.2% | -2.7% |

• Chapitre 66 – charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts pour 186.7 k€.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Chapitre 066 | 189 736 € | 207 517 € | 199 658 € | 193 455 € | 186 743 € |
| <i>vs n-1</i> | 12.2% | 9.4% | -3.8% | -3.1% | -3.5% |

Le détail des charges d'intérêts par prêteur est le suivant :

| | |
|---------------------|------------------|
| Caisse d'Epargne | 39 098 € |
| Crédit Mutuel | 123 165 € |
| Banque Postale | 42 881 € |
| Société Générale | 23 826 € |
| Ligne de trésorerie | 179 € |
| ICNE | - 42 405 € |
| TOTAL | 186 743 € |

• Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont en forte hausse, il s'agit d'apurements de recettes et de remboursements d'usagers pour 42 k€, d'application des protocoles transactionnels dans le cadre des contentieux pour 65 k€ (avec reprise de provision en recettes pour neutraliser la charge), d'intérêts moratoires pour 10 k€, de subventions pour 3 k€ (Téléthon et Fondation Arc).

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------|----------|----------|-----------|----------|-----------|
| Chapitre 067 | 13 766 € | 38 905 € | 123 052 € | 10 399 € | 120 291 € |
| <i>vs n-1</i> | 401.9% | 182.6% | 216.3% | -91.5% | 1056.7% |

• Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Une provision de 1 k€ est inscrite pour dépréciation des actifs circulants conformément aux règles comptables en mesure avec le Trésor Public.

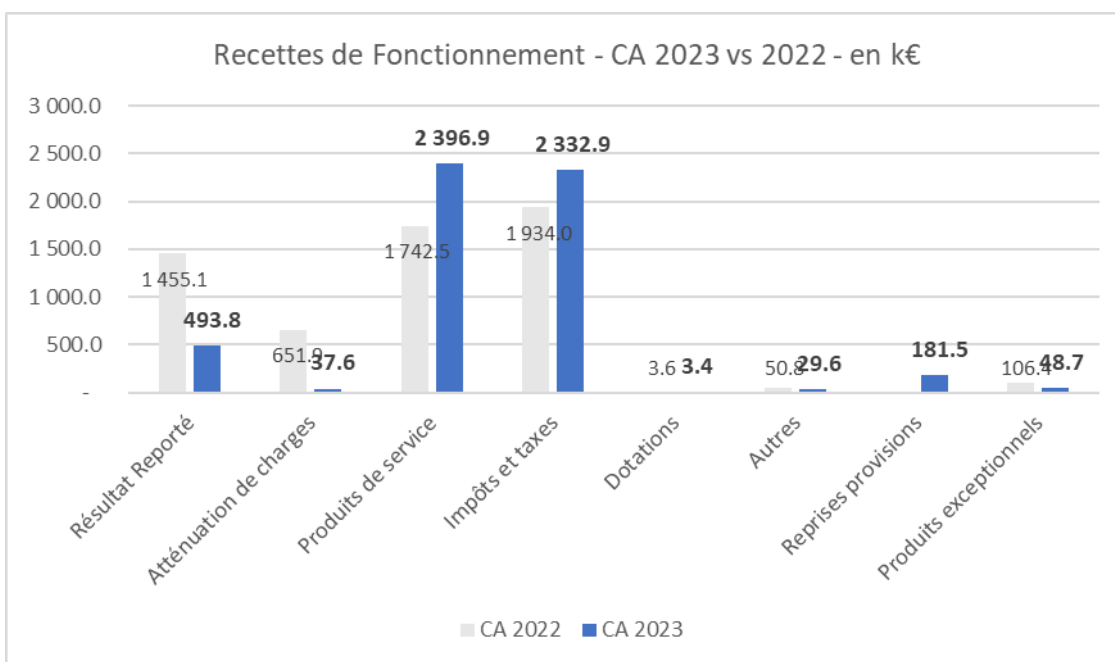
• **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 83.1 k€ et se ventilent ainsi : 60.8 k€ pour le Dôme et 22.3 k€ pour Unilys. Cette charge est intégrée dans les refacturations faites aux communes membres.

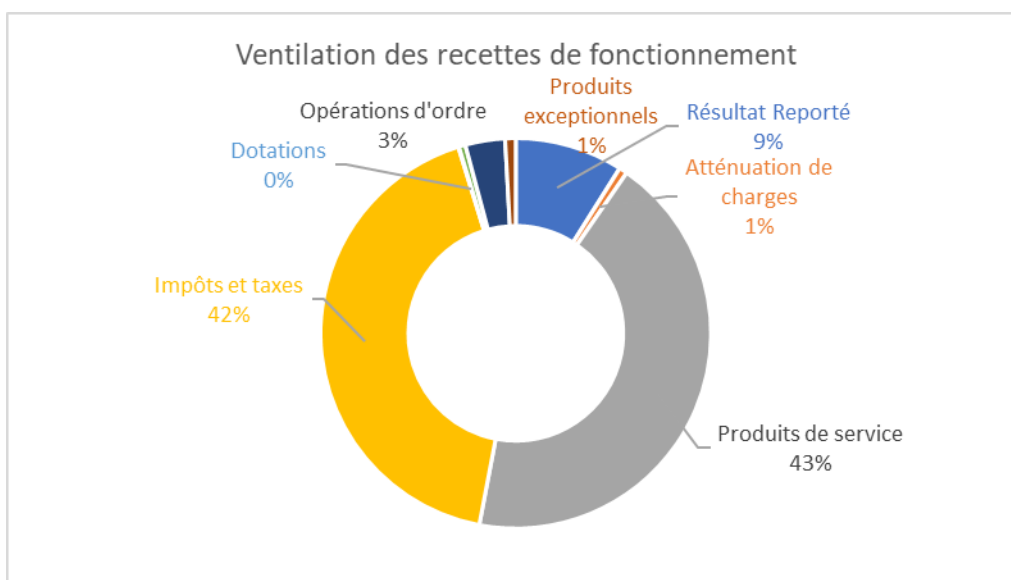
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Amortissements | 35 823 € | 89 115 € | 56 828 € | 66 798 € | 83 097 € |
| <i>vs n-1</i> | -19.2% | 148.8% | -36.2% | 17.5% | 24.4% |

2) Recettes de Fonctionnement

Les recettes sont en hausse de (+12.1 %) vs 2022 si on exclut les résultats passés. L'établissement a retrouvé des recettes propres dynamiques et a vu les communes augmenter leur participation de +413 k€ afin de soutenir la hausse des coûts de l'énergie qui pèsent fortement sur les dépenses de fonctionnement.

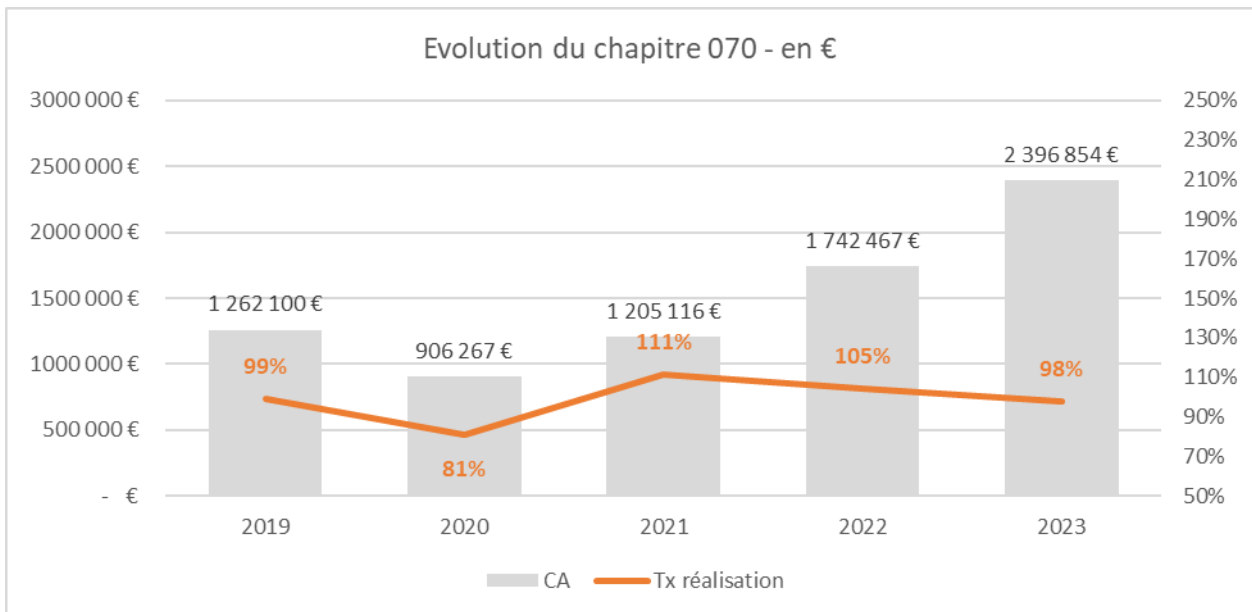


La réamorçage des recettes propres ne permet pas de compenser les nouvelles dépenses sur l'énergie et les fluides, ainsi que le risque contentieux. L'établissement dépend encore fortement des résultats passés pour financer ses dépenses, notamment la dette.

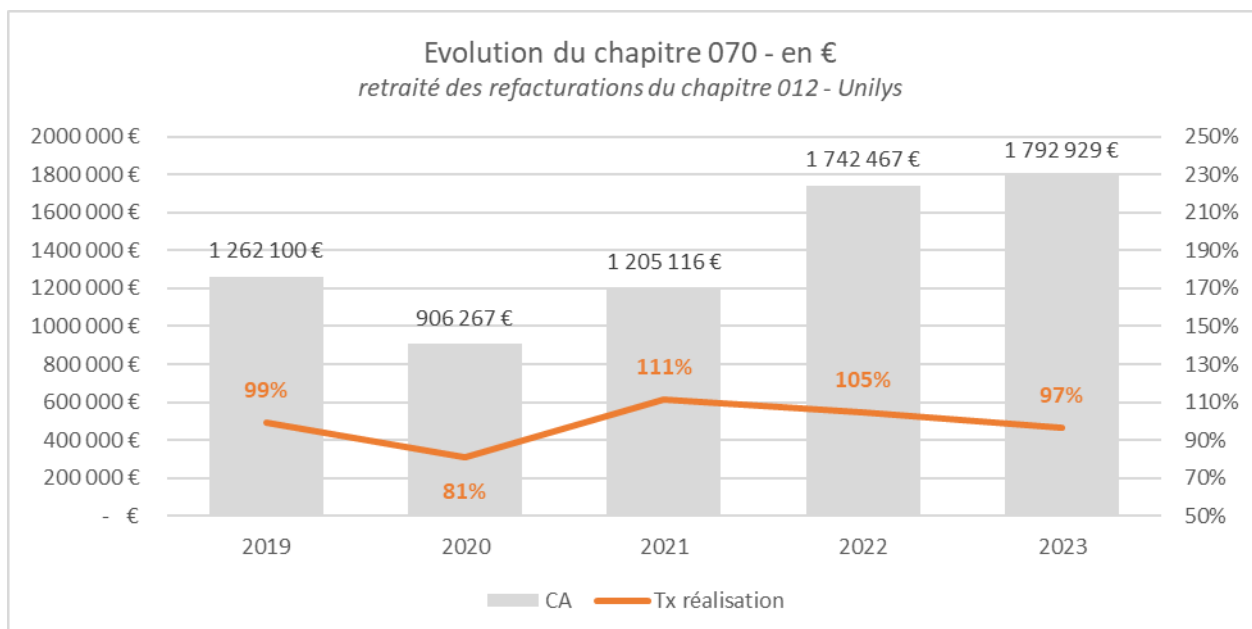


- **Chapitre 70 – Produits des Services**

Le total du chapitre est en hausse de (+37.6%). En 2023, les recettes de la masse salariale issues des conventions de prestations non économiques pour Unilys ne sont plus comptabilisées en atténuation de charges, mais en produits de service. La hausse de ce chapitre comptable n'est donc pas uniquement du fait d'une billetterie dynamique au niveau du Dôme.



Retraité de l'effet comptabilisation des recettes Unilys, les recettes propres sont en hausse de (+2.9 %) soit (+50.4 k€) vs 2022. L'an passé, les fortes chaleurs d'été avaient permis d'enregistrer des recettes records sur le bassin, alors que l'été 2023 a été plus morose. Le Dôme fait donc la preuve de la solidité de son modèle même avec une période estivale mitigée.



La piscine perçoit des recettes propres indépendamment des abonnements et de la billetterie. Il s'agit des remboursements des syndicats intercommunaux participant à la mutualisation des services ressources pour 160.1 k€ (part des charges à caractère général, des amortissements et des autres charges).

En 2023, s'y ajoutent les remboursements des charges de personnel qui auparavant étaient comptabilisés sur le chapitre 013 – atténuation de charges pour 603.9 k€.

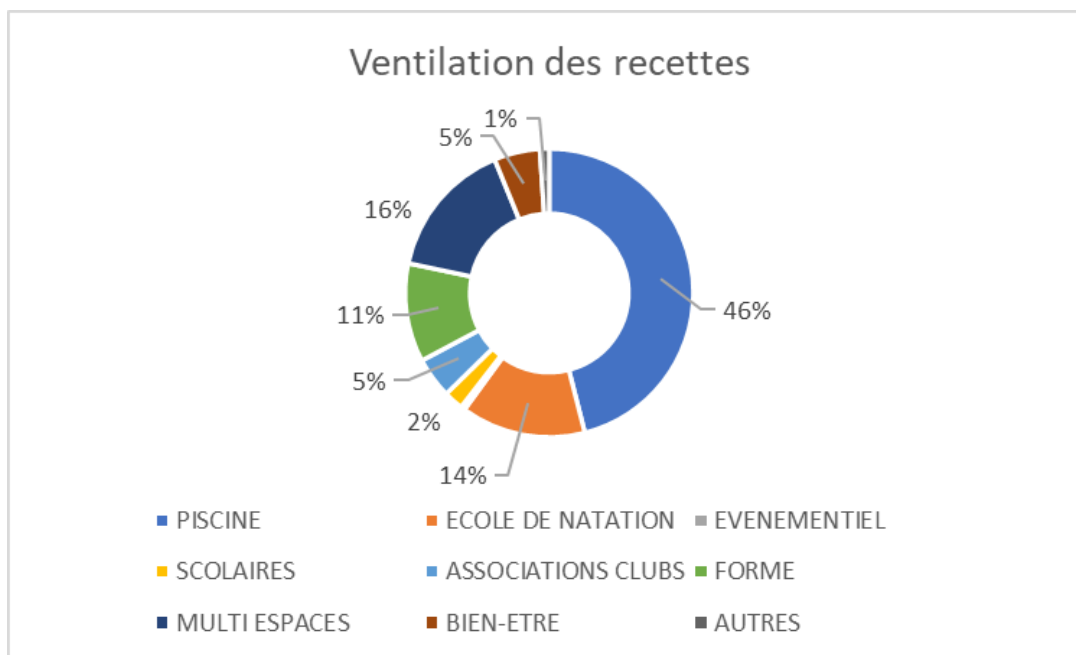
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| autres - part 011 / 65 / 042 | 200 492 € | 172 246 € | 170 387 € | 166 511 € | 160 069 € |
| <i>vs n-1</i> | 42.2% | -14.1% | -1.1% | -2.3% | -3.9% |
| autres - part 012 | | | | | 603 925 € |

Les recettes propres d'abonnements et billetterie perçues en 2023 sont de 1 646 k€, soit une hausse de (+2 %) vs 2022. L'ouverture de plus de place pour l'école de natation, l'espace forme et les abonnements multiespaces ont permis de compenser les pertes sur les scolaires, les associations et le bassin, qui résiste bien après une météo estivale pluvieuse.

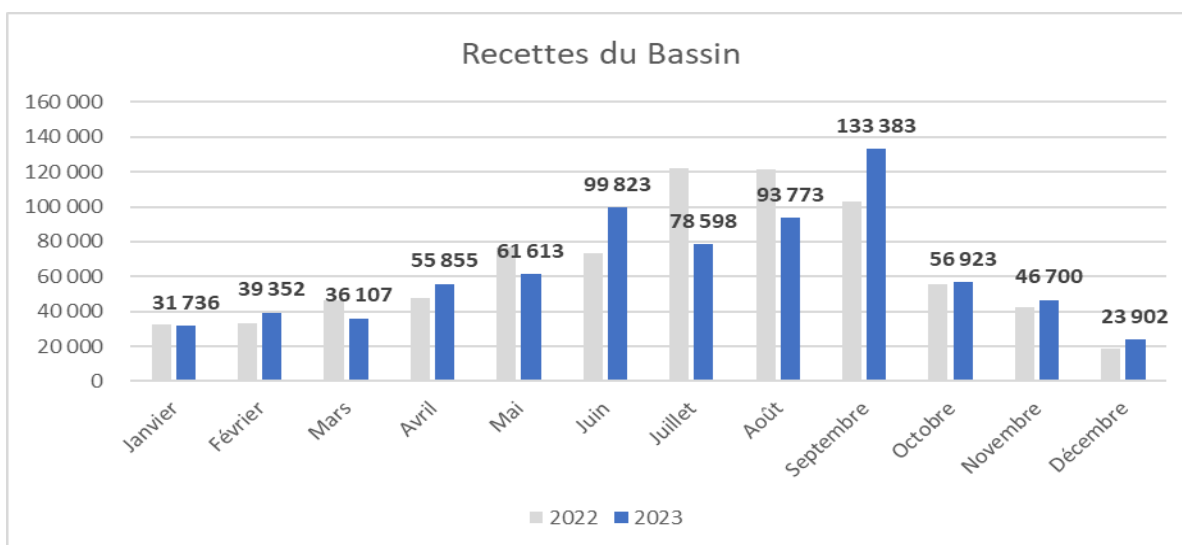
En 2023, l'ouverture de la boutique début juillet a permis d'enregistrer 17.3 k€ de recettes supplémentaires.

| | 2022 | 2023 | 2023 vs 2022 | |
|--------------------|------------------|------------------|---------------|-----------|
| PISCINE | 772 733 | 757 762 | -14 971 | -2% |
| ECOLE DE NATATION | 191 780 | 230 107 | 38 327 | 20% |
| EVENEMENTIEL | 6 500 | 7 940 | 1 440 | 22% |
| SCOLAIRES | 49 300 | 35 986 | -13 314 | -27% |
| ASSOCIATIONS CLUBS | 138 485 | 75 227 | -63 258 | -46% |
| FORME | 158 727 | 181 958 | 23 231 | 15% |
| MULTI ESPACES | 218 628 | 255 193 | 36 565 | 17% |
| BIEN-ETRE | 65 460 | 84 595 | 19 135 | 29% |
| AUTRES | 13 586 | 17 266 | 3 680 | 27% |
| TOTAL | 1 615 198 | 1 646 034 | 30 836 | 2% |

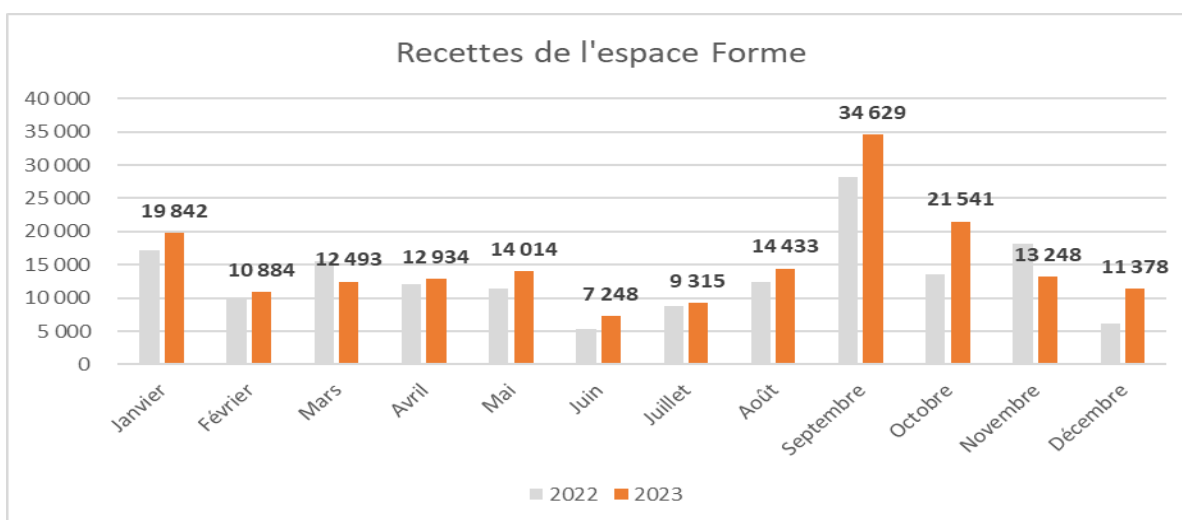
Les recettes liées au bassin pèsent fortement sur l'ensemble de la billetterie pour 46% du total, voir 60% si on inclut les recettes de l'école de natation.



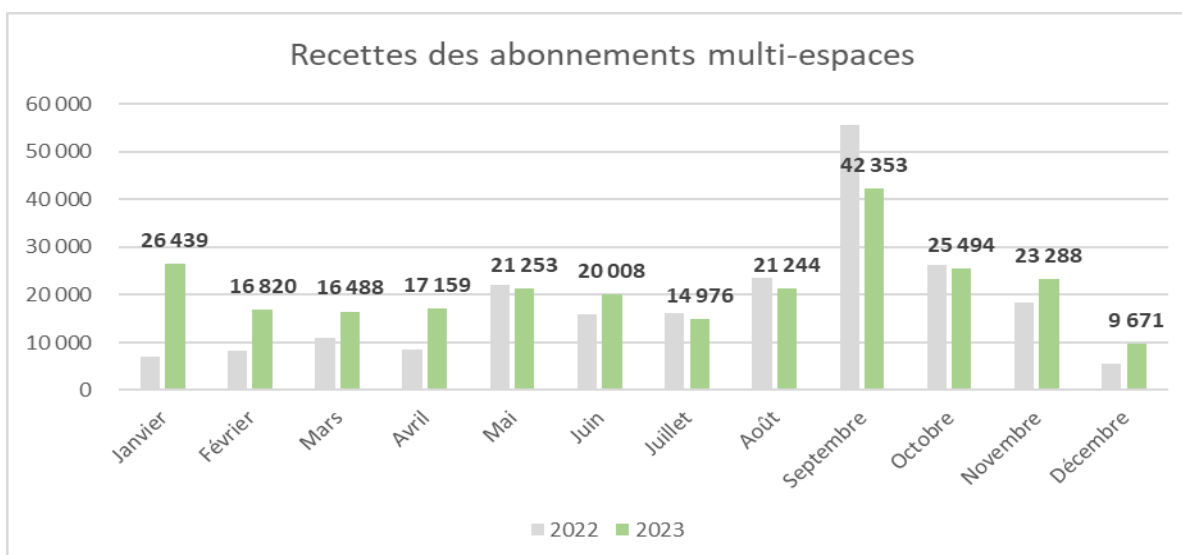
Les mois de juillet et août ont été bien plus faibles qu'en 2022 du fait de la météo, mais le bassin a pu compter sur des recettes très dynamiques en juin et septembre pour compenser en partie les pertes estivales.



Les résultats de l'espace forme sont en hausse (+15 %) et semblent profiter de la refonte de la grille tarifaire. Des pics d'abonnements sont enregistrés sur les mois de janvier / septembre et octobre.



L'offre d'abonnements à des packs multispaces a été revue en profondeur au printemps 2022 et votée lors de la nouvelle grille tarifaire en mai 2022. La nouvelle offre est un succès avec une hausse des recettes de (+17 %), elle pèse pour 16% dans le total des recettes de billetterie.



L'établissement a perçu par ailleurs des recettes pour le tournage de la série Joséphine Ange Gardien (24 k€), et 13.4 k€ au titre du loyer pour la mise à disposition d'un espace de restauration pendant l'été.

- **Chapitres 73 et 74 – Participation des communes**

En 2022, les participations des communes sont en hausse (+20.6 %) afin de financer en partie la forte inflation sur l'énergie.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Participation des communes | 1 533 822 € | 1 603 634 € | 1 937 103 € | 1 934 013 € | 2 332 934 € |
| <i>vs n-1</i> | 2.4% | 4.6% | 20.8% | -0.2% | 20.6% |

- **Chapitre 75 – autres**

Ces recettes concernent les mises à disposition payantes de lignes d'eau auprès d'institutions utilisatrices de l'équipement, telles que l'Armée ou l'UCPA, ainsi que les mises à disposition payantes de MNS auprès d'établissements scolaires, d'institutions (Armée) et d'établissements médico-sociaux.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------|----------|----------|---------|----------|----------|
| Chapitre 075 | 69 663 € | 22 445 € | 7 145 € | 50 837 € | 29 604 € |
| <i>vs n-1</i> | 206.8% | -67.8% | -68.2% | 611.5% | -41.8% |

- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels représentent un total de 48.7 k€ : il s'agit de la subvention pour le projet « J'apprends à nage et aisance aquatique » pour 33.5 k€, de régularisation de charges constatées en 2021 pour 14.6 k€.

- **Chapitre 013 – atténuation de charges**

Il s'agit des indemnités versées par notre assureur Sofaxis et de prestations de la CPAM pour (37.6 k€).

- **Chapitre 78 – Reprises de provisions**

En 2022, le syndicat avait provisionné 250 k€ dans le cadre du risque contentieux. Une reprise de 172 k€ a été faite en 2023 pour régler les premiers protocoles transactionnels signés après négociation. S'y ajoute un ajustement demandé par la TP pour 9.5 k€.

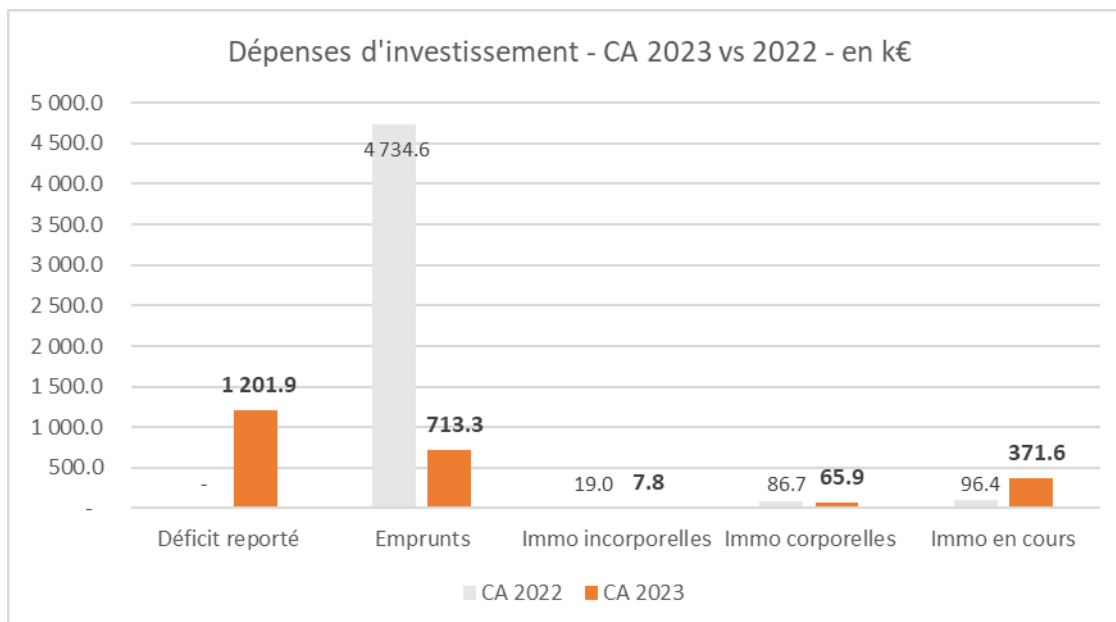
- **Excédents passés**

La reprise anticipée des résultats permet au syndicat de reprendre 1 455.1 k€ d'excédents.

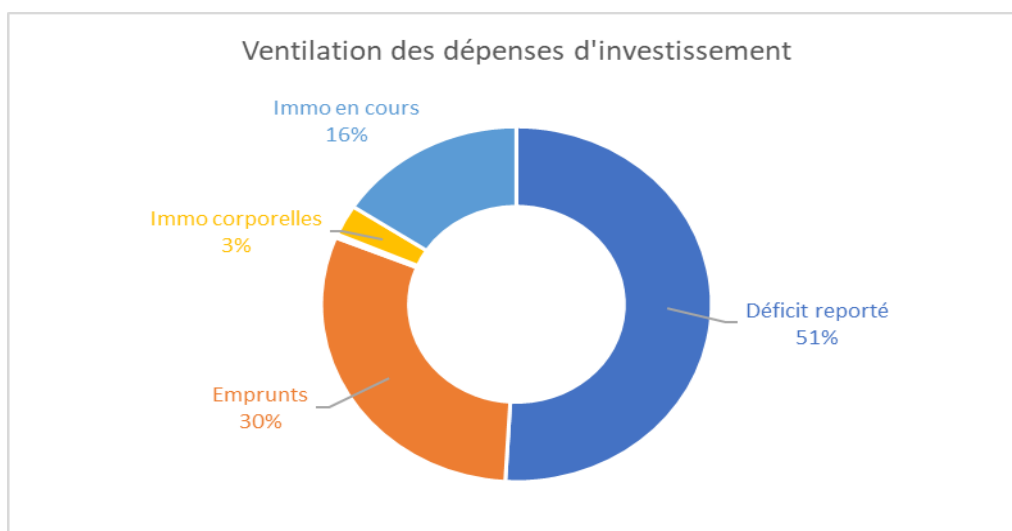
III. Section d'Investissement

1) Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont en baisse de (-52%) vs 2022, l'an dernier était une année exceptionnelle : remboursement des emprunts court terme (1.7 M€) et refinancement en emprunt long terme (2.3 M€).



Les déficits passés pèsent sur la section qui limite les dépenses en immobilisation afin d'atteindre un équilibre. Le syndicat est relativement endetté après les travaux de réhabilitation.



• Emprunts

En 2022, le syndicat avait remboursé 1.7 M€ d'emprunt court terme sur les 4.0 M€ initialement empruntés auprès de la Caisse d'Epargne. 2.3 M€ avaient été refinancés via un nouvel emprunt long terme.

En 2023, afin de mieux piloter les montants disponibles en trésorerie, le Crédit Mutuel a accepté de trimestrialiser une échéance annuelle de 400 k€ qui devait être financée tous les 30 juin, juste avant les recettes de la période estivale. Ce nouvel échelonnement a permis une « économie » de 100 k€, le premier trimestre de mars n'ayant pas été payé en 2023, mais repoussé à la fin du contrat.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------------------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-----------|
| Chapitre 016 - Emprunts | 612 430 € | 653 250 € | 1 115 542 € | 4 734 556 € | 713 285 € |
| <i>vs n-1</i> | 6.9% | 6.7% | 70.8% | 324.4% | -84.9% |

Le détail par prêteur des emprunts long terme est le suivant pour une charge de 713.3 k€ :

| | |
|------------------|------------------|
| Caisse d'Epargne | 176 100 € |
| Crédit Mutuel | 300 000 € |
| Banque Postale | 83 852 € |
| Société Générale | 153 333 € |
| TOTAL | 713 285 € |

- **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

Un total de 7.8 k€ a été dépensé en 2023 : nouveaux modules pour notre logiciel de billetterie Elisath et mise en place d'un VPN pour des connexions de maintenance à distance.

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Un total de 65.9 k€ a été dépensé en 2023, principalement pour les acquisitions suivantes :

- Achat de 5 aquabikes (8.7 k€) et de trampolines aquatiques (2.8 k€);
- Matériel informatique (7.2 k€) : PC portable, écrans, bornes wifi ;
- Travaux de câblage informatique (6.2 k€) ;
- Mobilier de bureau (1.8 k€) ;
- Achat de 2 autolaveuses (17.2 k€) ;
- Mise en place jardinières et végétation avec Agrocampus (8.6 k€) ;
- Achat d'un mannequin de sauvetage (2.5 k€) ;
- Enveloppe petits achats (10.9 k€).

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

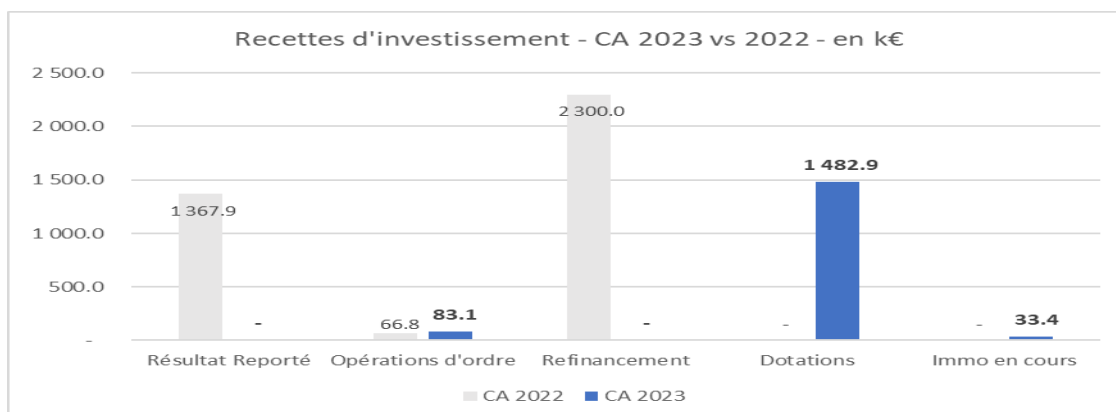
Un total de 371.6 k€ a été dépensé afin de financer les principaux travaux suivants :

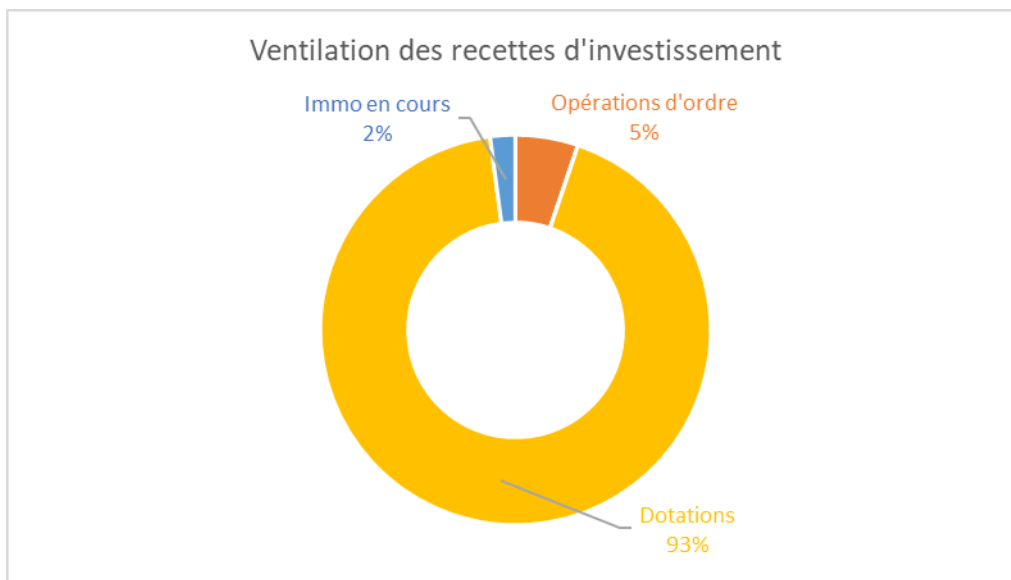
- Travaux de remplacement des portes coupe-feux (50.1 k€) ;
- Déchlorominateur (63.1 k€) ;
- Travaux ascenseurs (26.5 k€) ;
- Mission accès aux locaux techniques (7.9 k€) ;
- Solde des protocoles dans le cadre des contentieux (222 k€)

Les dépenses d'investissement ont été réduites au strict minimum des besoins techniques afin de permettre à l'établissement de ne pas trop entamer son fonds de roulement et préserver son équilibre budgétaire.

2) Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement sont en forte baisse (-57%). La principale opération est une écriture comptable de 1 431 k€ d'affectation du résultat de fonctionnement.





- **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Un montant de 83.1 k€ est inscrit, miroir des écritures d'amortissement en section de fonctionnement.

- **Chapitre 10 – Dotations et fonds divers**

Un montant de 1 431 k€ est prélevé sur l'excédent de fonctionnement pour financer l'investissement. 51.7 k€ de FCTVA ont été perçus par ailleurs.

- **Chapitre 23 – Immo en cours**

Une écriture comptable de 33.4 k€ est enregistrée sur ce chapitre dans le cadre des contentieux avec Camille Ascenseurs.

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

| Section d'investissement | | | Inscription comptable | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| Dépenses | A | 1 158 620.10 € | D001 | |
| Recettes | B | 1 599 471.18 € | | |
| Déficit n-1 | A' | 1 201 949.03 € | | |
| Résultat | C = B - A - A' | - 761 097.95 € | | |
| RAR - Dépenses | D | 196 569.87 € | | |
| RAR - Recettes | E | 91 597.00 € | | |
| Résultat après prise en compte des RAR | F = C + E - D | - 866 070.82 € | | |
| Section de fonctionnement | | | | |
| Dépenses | G | 4 332 645.99 € | | |
| Recettes | H | 5 030 568.70 € | | |
| Excédent n-1 | I | 493 779.30 € | | |
| Excédent | J = H + I - G | 1 191 702.01 € | | |
| Affectation des excédents de fct en invst | F | 866 070.82 € | R1068 | |
| Excédent fct après affectation | = I - F | 325 631.19 € | R002 | |

Monsieur BURGAUD indique qu'il est important de se projeter à nouveau en 2023. Il souligne que les recettes propres, qui ont été augmentées, n'ont pas été suffisantes pour réamorcer les recettes propres et compenser les hausses des tarifs fluides, qui représentent 300 k€ malgré les efforts de consommation importants faits par l'établissement. Il ajoute qu'en 2023 il y a eu également la hausse du point d'indice des fonctionnaires, même si le Dôme facture une partie de ces frais aux autres syndicats qui bénéficient des services centraux.

Il précise qu'en 2023, les emprunts principaux en fonctionnement ont été remboursés, ainsi que les intérêts des emprunts en investissements.

Il fait observer qu'il a été heureusement possible d'intégrer et de reporter les résultats précédents permettant ainsi de « passer » 2023. Il souligne que 2024 sera un peu plus compliquée en matière de trésorerie.

Monsieur LE BEULZE complète les propos de Monsieur BURGAUD en insistant sur trois chiffres importants. En effet, concernant l'impact énergétique 2023, il insiste sur le fait que, si le syndicat n'avait rien fait, le coût supplémentaire aurait été d'un million d'euros, et que les efforts de consommation avec la fermeture du bassin extérieur et l'abaissement des températures ont permis d'abaisser ce surcoût à 600 k€. Il souligne que ce montant a été couvert pour 400 k€ par une augmentation de la participation des communes et pour 200 k€ pris sur le fonds de roulement qui est désormais extrêmement serré pour 2024.

Le Président fait observer que 2023 a été une mauvaise année et qu'il convient de tirer un trait sur toutes les difficultés, à savoir le post Covid, les problématiques sanitaires et énergétiques afin de se projeter sur une année de gestion 2024 dans un cadre d'exercice plus normalisé. Il précise que cela semble être le cas à ce stade.

Le Président sort de la salle pour le vote.

Monsieur BURGAUD prend la présidence, rappelle les chiffres du compte administratif 2023 et appelle les élus au vote.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), le compte administratif 2023.

Le Président reprend la présidence.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

| Section d'investissement | | | Inscription comptable |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | A | 1 158 620.10 € | D001 |
| Recettes | B | 1 599 471.18 € | |
| Déficit n-1 | A' | 1 201 949.03 € | |
| Résultat | C = B - A - A' | - 761 097.95 € | |
| RAR - Dépenses | D | 196 569.87 € | |
| RAR - Recettes | E | 91 597.00 € | |
| Résultat après prise en compte des RAR | F = C + E - D | - 866 070.82 € | |
| Section de fonctionnement | | | |
| Dépenses | G | 4 332 645.99 € | |
| Recettes | H | 5 030 568.70 € | |
| Excédent n-1 | I | 493 779.30 € | |
| Excédent | J = H + I - G | 1 191 702.01 € | |
| Affectation des excédents de fct en invst | F | 866 070.82 € | R1068 |
| Excédent fct après affectation | = I - F | 325 631.19 € | R002 |

Il est proposé au comité de reprendre les résultats comme suit :

- Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 761 097.95 € ;
- Report de la section de fonctionnement de 1 191 702.01 € comme suit :
 - o En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 866 070.82 € ;
 - o En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 325 631.19 €.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2023.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Le syndicat souhaite inscrire des crédits pour changer le système de filtration au Dôme pour un coût estimé à 900 k€. Le système actuel a dépassé sa durée d'amortissement et nous expose à un risque de défaillance, ce qui obligerait alors une fermeture de l'établissement non programmée et de plusieurs mois.

Les délais de commande et de livraison étant de 6 mois, il est important d'assurer le financement de ce projet cet été afin de pouvoir faire les travaux cet hiver à la fin d'année, moment où la fermeture de l'établissement a moins de conséquences pour nos usagers réguliers et pour les recettes de billetterie.

Le Dôme ayant épuisé son fonds de roulement avec la crise sanitaire et la crise énergétique, les travaux seront financés via un emprunt. Une consultation est en cours auprès des banques afin de sécuriser le financement du projet avant la commande du matériel auprès du prestataire. Au moins une offre sera émise par la Banque Postale pour un emprunt sur 15 ans mobilisable sur 12 mois.

A la marge, des crédits sont ajoutés pour +2 k€ sur le projet de nouveaux serveurs informatiques afin de réduire notre dépendance au cloud, et +1 k€ pour les intérêts d'emprunt liés à la mobilisation de la ligne de trésorerie. Ces nouveaux crédits sont financés via les crédits disponibles en fonctionnement et le virement de section.

| | | |
|--------------|--|-----------|
| | MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE | 2 000 € |
| Chapitre 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 000 € |
| | CONSTRUCTIONS | 900 000 € |
| Chapitre 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 900 000 € |
| | Total dépenses d'investissement | 902 000 € |
| Chapitre 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 2 000 € |
| Chapitre 16 | EMPRUNT | 900 000 € |
| | Total recettes d'investissement | 902 000 € |
| Chapitre 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | - 3 000 € |
| Chapitre 66 | INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS | 1 000 € |
| Chapitre 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 2 000 € |
| | Total dépenses de fonctionnement | - € |

Il s'agit d'intégrer principalement les travaux effectués sur le système de filtration. Ces travaux de 900 k€ seront financés par un emprunt qui est en cours de négociation, mais ils seront présentés devant les élus. En l'occurrence, cette dépense est financée par un emprunt équivalent.

Le Président indique que, une fois le cadre budgétaire voté, le Bureau syndical se réunit après ce Comité pour voter la délibération relative à la souscription d'un emprunt pour ces travaux de filtration.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), la décision budgétaire modificative n°1.

FIXATION DU MODE DE GESTION ET DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS EN M57

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Le syndicat pour la Construction et la Gestion d'une Piscine de Saint-Germain-en-Laye a délibéré le 18 décembre 2023 afin d'appliquer le référentiel M57 au 1er janvier 2024.

La mise en place de ce référentiel implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Son champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui détermine les règles applicables aux amortissements des communes.

La durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens par délibération du comité syndical à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,*
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,*
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,*
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,*
- des subventions d'investissement versées qui sont amorties :*
 - sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;*
 - sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;*
 - sur une durée maximale de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.*

Les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Le présent projet propose, pour les autres catégories de dépenses non encadrées par la réglementation, de fixer le mode de gestion et les durées d'amortissement en application du nouveau référentiel M57.

Il s'agit des catégories de dépenses suivantes :

- Immobilisations incorporelles*
 - Concessions et droits similaires, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires,*
 - Autres immobilisations incorporelles.*
- Immobilisations corporelles*
 - Terrains de gisement,*
 - Immeubles de rapport,*
 - Construction sur sol d'autrui,*
 - Matériel roulant immatriculé,*
 - Autre matériel roulant,*
 - Autre matériel et outillage,*
 - Installations et équipement technique,*
 - Agencements et aménagements divers,*
 - Matériel informatique,*
 - Matériel de bureau et mobilier,*
 - Matériel de téléphonie,*
 - Cheptel,*
 - Autres immobilisations corporelles.*

Dont les durées d'amortissement applicables jusqu'au 31 décembre 2023 sont jointes en annexe 1.

Le Comité syndical peut décider d'un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur 1 an. Il est conseillé de garder ce seuil au montant de 600 € HT.

Le référentiel M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis. Néanmoins, une dérogation à la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire reste possible sur délibération.

Il est donc proposé de déroger à la règle du prorata temporis pour les immobilisations de faible valeur soit inférieures ou égales à 600 € HT.

La modification de la durée d'amortissement s'applique à compter des acquisitions faites à partir du 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé au comité d'adopter la liste des immobilisations non soumises à la règle du prorata temporis et les durées d'amortissement jointe en annexe 2.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), la fixation du mode de gestion et des durées d'amortissement des biens en M57.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Il appartient au comité, sur proposition du Président, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Au regard des évolutions de carrière des agents en poste et pour tenir compte de l'évolution de l'organisation des directions des services supports, il convient de modifier les grades affectés à certains emplois.

Ainsi, il est proposé de modifier le grade des postes suivants :

- *Directeur-trice de la communication et de l'évènementiel en le passant du cadre d'emploi de rédacteur au cadre d'emploi des attachés au grade d'attaché territorial.*
- *Directeur-trice des ressources humaines en le passant du cadre d'emploi de rédacteur au cadre d'emploi des attachés au grade d'attaché territorial.*

Par ailleurs, l'espace forme actualise tous les ans son offre de prestations (cours collectifs, ...) ce qui entraîne, par conséquent, des modifications dans les volumes horaires hebdomadaires des emplois permanents. Il est donc nécessaire d'ajuster les volumes pour les différents emplois d'Educateur sportif du grade d'ETAPS de la façon suivante :

| Avant modification | Après modification |
|------------------------------|------------------------------|
| <i>Educateur sportif 26h</i> | <i>Educateur sportif 15h</i> |
| <i>Educateur sportif 7h</i> | <i>Educateur sportif 9h</i> |
| <i>Educateur sportif 4h</i> | <i>Educateur sportif 6h</i> |
| <i>Educateur sportif 21h</i> | <i>Educateur sportif 19h</i> |

Suite à la baisse du volume horaire de plusieurs de nos éducateurs, il convient de créer un poste supplémentaire d'Educateur sportif au grade d'ETAPS à temps non-complet pour 8h hebdomadaires.

Le comité syndical est appelé à statuer sur ces propositions.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), la modification du tableau des effectifs.

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FILTRES DE TRAITEMENT D'EAU DES BASSINS COUVERTS DU DOME – APPROBATION DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Président présente le rapport, qui est le suivant :

Dans le cadre des opérations d'entretien du Dôme, il apparaît nécessaire de procéder aux travaux de remplacement des filtres de traitement d'eau des bassins couverts. Les travaux concernent la dépose des filtres à diatomées existants et leur remplacement par des filtres à perlite, les divers travaux hydrauliques et de traitement d'eau afférents, la création d'une ouverture en mur maçonné porteur et la fourniture et pose d'une porte coupe-feu 1h, et la mise en œuvre d'un revêtement en membrane PVC armé dans le BT en béton du bassin olympique.

Ainsi, une procédure de publicité et de mise en concurrence, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, a été lancée par le Syndicat concernant un lot unique, pour une durée estimative des travaux de 8 semaines à intervenir en fin d'année, soit de début décembre 2024 à fin janvier 2025.

La publicité est intervenue le 30 avril 2024 sur les supports adéquats, pour une date limite de remise des offres fixée au 14 juin 2024 à 12h00.

Au terme de l'ouverture des plis et de l'analyse qui sera mise en œuvre, les offres seront notées et classées conformément aux critères d'analyse du règlement de la consultation.

Le classement final sera présenté à la commission des achats pour avis consultatif.

Faisant suite à l'avis consultatif de la commission des achats et sur autorisation de la présente délibération, le Président pourra signer le marché public avec l'attributaire retenu, pour un montant estimatif de 750 000 euros HT.

Il est proposé au comité de prendre acte du lancement de la procédure adaptée relative aux travaux de remplacement des filtres de traitement d'eau des bassins couverts du Dôme et d'autoriser le Président à signer le marché public avec l'attributaire à retenir, pour un montant estimatif de 750 000 euros HT.

Monsieur DUSSART explique que les filtres à diatomées permettent de qualifier de manière très précise une eau douce même naturelle.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), les travaux de remplacement des filtres de traitement d'eau des bassins couverts du Dôme – l'approbation de la procédure et l'autorisation de signature du marché.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL 2025-2029

Le Président présente le rapport, qui est le suivant :

Depuis plusieurs années, le Syndicat est membre du groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs mis en œuvre par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France (CIG). L'actuel groupement de commandes et le marché public notifié le 3 février 2021 qui en est issu, arrivent à échéance.

Dans ce contexte, le CIG lance un nouveau groupement de commandes, pour le même objet, afin de prendre la suite directe. Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive du groupement de commandes a été établie par le CIG et signée par ce dernier le 19 décembre 2023. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et désigne le CIG comme coordonnateur. Celui-ci est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes. La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission du CIG ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une facturation aux membres du groupement.

Il est demandé au Comité de bien vouloir désigner, en qualité de référents déontologues des élus, le collège mis en place par le CIG.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil 2025-2029.

DON DE 5 CONTREMARQUES - FETE ANNUELLE DE LA VILLE DU PECQ

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

La Ville du Pecq organise le samedi 22 juin 2024 sa fête annuelle au parc Corbière. Cette grande fête familiale attire un public nombreux venu des environs. Plus de mille personnes sont attendues pour profiter de cette manifestation ludique en plein air.

Durant cette journée, la Ville propose des activités en accès gratuit et organise des jeux et défis, dont les gagnants sont récompensés par des lots offerts par divers partenaires d'Île-de-France.

A chaque lot gagné, le partenaire est cité au micro par l'animateur et le message diffusé dans tout le parc. De plus, les noms des partenaires sont mentionnés sur des supports de type tract-programme.

Dans ce contexte, la Ville a sollicité le Syndicat afin d'être partenaire de cette manifestation en faisant don d'entrées au sein du Dôme. Ce partenariat s'inscrit dans la logique des relations institutionnelle et entre la Ville et le Syndicat.

Le Syndicat souhaite répondre favorablement à cette demande, en faisant don de 5 contremarques « Entrée piscine individuelle » d'une valeur unitaire de 6,5 euros.

Il est demandé au comité syndical d'approuver le don de 5 contremarques à la Ville du Pecq dans le cadre des animations de la fête annuelle prévue le samedi 22 juin 2024.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité (abstention de Madame Herbert), le don de 5 contremarques – fête annuelle de la ville du Pecq.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait observer qu'à la fin mai, les chiffres sont plutôt en hausse par rapport au prévisionnel et indique avoir hâte que la saison estivale commence.

Monsieur LE BEULZE indique que le remplacement du système de filtration va permettre d'expertiser la durée la plus longue possible après le renouvellement de l'eau qui sera mise dans le bassin en janvier 2025. En effet, il explique que l'obligation d'une vidange annuelle a disparu et que celle-ci devra désormais s'effectuer en fonction des besoins de chaque établissement. Il ajoute que le changement de filtration coïncide donc avec ce changement de rythme de remplacement de l'eau des bassins.

Par ailleurs, il souligne que cette opération est relativement lourde et va nécessiter une fermeture de deux mois, qui interviendrait du 1^{er} décembre au 31 janvier.

Monsieur PUISEUX fait remarquer que l'horaire matinal de ce comité a éventuellement rendu difficile l'obtention du quorum et demande s'il serait possible de le modifier.

Le Président rappelle que les séances, qui étaient auparavant à 19h30, avaient justement été modifiées pour ne pas pénaliser les élus qui sortaient de leur travail le soir. Il ajoute qu'une convocation à 8h30 et une réunion se terminant à 9h laisse une journée complète pour travailler. Il indique que le problème du quorum se retrouve dans de nombreux syndicats intercommunaux et que beaucoup sont obligés de faire une double convocation. Il fait observer que, pour ce comité, cela n'a jamais été le cas, car tous les élus sont appelés la veille. Il souligne qu'il faut s'arranger entre titulaire et suppléant et alterner en fonction des disponibilités de chacun. Cependant, il précise qu'il est ouvert à toute proposition de changement et qu'il s'adaptera si les horaires du soir devaient être remis en place.

Sans autres observations, **Le Président** lève la séance à 9h00.

Signatures :

Arnaud PÉRICARD

Président du syndicat intercommunal

Emma SADOON

Secrétaire de séance